MAIRIE DE SAINT-SYLVAIN 14190



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation: 10 novembre 2023

Etaient présents: Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, LEGRIGEOIS Céline, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier, VANDERMERSCH Thomas, M. VERNHET Guy

Étaient absents excusés: Mme TIZON Sophie représenté par M. MILLE Didier, Mme RAULINE Alexandra représentée par M. GUILLEMETTE Olivier, Mme BUREL Stéphanie représenté par Mme MONTMORENCY Patricia.

Madame ENAULT Alexandra a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1. Validation du projet de Permis d'Aménager du Lotissement Le Clos Suzanne

Le Conseil municipal a décidé de valider le projet de Permis d'Aménager du Lotissement Le Clos Suzanne.

2. SDEC: Présentation et validation du projet d'effacement et de renforcement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication Rue Vilaine

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider le projet d'effacement et de renforcement des réseaux de la Rue Vilaine, dont le coût des travaux s'élève à un montant de 318 307.85 € TTC et de voter pour une participation financière communale de 81 358.65 €, déduction faites des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

3. <u>Présentation et validation du projet d'effacement des réseaux Télécom rue Vilaine, hors projet SDEC</u>

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider le devis établi par l'entreprise STEPELEC relatif à l'effacement des réseaux de distribution de télécommunication rue Vilaine, hors projet SDEC, pour un montant total de 2 555.48 € TTC.

4. <u>Présentation et validation du projet d'effacement des réseaux Télécom Rue de la Flattière, hors projet SDEC</u>

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider le devis établi par l'entreprise STEPELEC relatif à l'effacement des réseaux de distribution de télécommunication rue de la Flattière, hors projet SDEC, pour un montant total de 9 346.80 € TTC.

5. Affichage légal numérique

Le Conseil Municipal à l'unanimité a opté pour une dématérialisation des actes locaux avec un affichage numérique des actes règlementaires et des actes ni règlementaires, ni individuels pris par la collectivité sur le panneau numérique situé devant la mairie, et une entrée en vigueur à compter de la mise en fonctionnement du panneau d'affichage et au plus tard au 1^{er} janvier 2024.

6. Médiathèque : Choix de l'assurance dommage-ouvrage

A la suite de la consultation lancée pour souscrire à une assurance dommage-ouvrage pour la construction de la médiathèque, trois cabinets ont été consultées. Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de retenir l'offre du cabinet SARRE ET MOSELLE pour un montant de 7 745.90 € TTC.

7. Maison médicale / régularisation et répartition des charges

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider la régularisation des charges de l'année écoulée pour la location de la Maison médicale.

8. Maison médicale / estimation des charges à compter du 01/10/2023

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer le montant des provisions sur charges des docteur ZERNA, SCHEIFFLER, et MÉSANGE à 100.00 € mensuels, rétroactivement, à compter du 1^{er} octobre 2023, de fixer le montant des provisions sur charges des infirmières à 55.00 € par mois rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2023.

9. Décision Modificative pour provisions sur créances douteuses

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider une provision pour créances douteuses à hauteur de 100% pour un montant de 11 177.00 €.

10. Fovers Normands - Convention de gestion aux flux

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de choisir la convention avec un mode de gestion directe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des flux.

11. <u>Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande – Présentation et vote du RPQS 2022</u>

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public 2022 élaboré par la CDC Cingal-Suisse Normande.

12. Reversement du budget annexe d'assainissement vers le budget principal de la commune

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'intégrer aux budgets primitifs 2024 le versement de la somme de 100 000,00 € du budget annexe d'assainissement vers le budget communal principal.

Le Maire, Régis CROTEAU